



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 15 décembre 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10 (reporté), 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.16, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h50.

Étaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (jusqu'au 2.1), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Guericq CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 7.2), M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.7), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.7), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 3.14), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 6.1), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 7.3) **Busy** : M. Philippe SIMONIN (suppléant de M. Alain FELICE) **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT (à partir du 1.1.3) **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY (à partir du 1.1.7) **Franois** : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) **Genes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.7) **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.3) **Montfaucou** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 3.15) **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Novillars** : Mme Aurore HERNANDEZ (suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 6.1)) **Osselle-Routelle** : M. Daniel CUCHE **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.7)

Étaient absents : **Besançon** : M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Solange JOLY, M. Thierry MORTON, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Christine WERTHE **Beure** : M. Philippe CHANEY **Champoux** : M. Philippe COURTOT **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Pouilly-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Saône** : M. Yoran DELARUE **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Osselle-Routelle** : M. Laurent LOLLIOU

Secrétaire de séance : Mme Sylvie WANLIN

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET (à partir du 2.2), D. DARD, C. DEVESA, M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 1.1.6), S. JOLY, J.S. LEUBA (jusqu'au 3.13), T. MORTON, Y. POUJET, C. WERTHE (à partir du 7.2), M. DONEY (jusqu'au 1.1.6), P. CONTOZ (à partir du 3.16), P. DUCHEZEAU, J.M. BOUSSET, Y. DELARUE, J. BAVEREL (jusqu'au 1.1.6)

Mandataires : F. PRESSE (à partir du 2.2), S. WANLIN, C. THIEBAUT, A. GHEZALI, L. CROIZIER (jusqu'au 1.1.6), E. MAILLOT, D. POISSENOT (jusqu'au 3.13), C. MICHEL, N. BODIN, M.L. DALPHIN (à partir du 7.2), C. BARTHELET (jusqu'au 1.1.6), D. HUOT (à partir du 3.16), C. LIME, G. BAULIEU, J. KRIEGER, J.P. MICHAUD

Délibération n°2016/003460

Rapport n°1.1.3 - Décision modificative n°3 de 2016

Décision modificative n°3 de 2016

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

La Décision Modificative n°3 2016 comprend principalement des inscriptions budgétaires relatives :

- au rachat des deux tiers des parts du capital d'Aktya détenus par le Conseil Départemental du Doubs (Budget principal),
- à des diminutions de CP liées aux révisions d'AP qui pourraient faire l'objet de mandatements au 1^{er} trimestre 2017 et dont l'échéancier ne prévoit à ce jour aucun CP en 2017 « Budget principal et annexe transports),
- l'ajustement du montant de l'attribution de compensation en recettes et en dépenses,
- à des recettes fiscales : rôles supplémentaires de CFE (Budget principal), diminution des bases de taxe d'habitation.

Elle conduit par ailleurs à une diminution du recours prévisionnel à l'emprunt de 5,2 M€, soit un recours à l'emprunt de 10,5 M€ après la DM 3, uniquement sur le budget annexe Transports.

I. Budget principal

A/ Opérations financières impactant le Budget 2016 et le PPIF 2016-2020

I. Les recettes : ajustements des prévisions budgétaires en matière de fiscalité

La Direction Départementale des Finances Publiques a notifié au Grand Besançon **1 258 672 €** de rôles supplémentaires. Cette somme se décompose comme suit :

- 1 222 442 € de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) correspondant aux exercices 2011 à 2015,
- 33 895 € pour la taxe d'habitation au titre de 2014 et 2015,
- 2 276 € pour la taxe foncière sur le bâti 2015,
- 26 € au titre de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) 2015.

Par ailleurs, un ajustement des recettes fiscales de l'année en cours s'avère nécessaire pour prendre en compte l'écart constaté entre les bases prévisionnelles 2016 et les bases réalisées, notifiées par la DDFIP respectivement en mars et octobre dernier. Cet écart s'établit à **- 264 643 €** et correspond donc à une baisse de produit fiscal pour la Collectivité, se répartissant comme suit :

- - 284 377 € de taxe d'habitation,
- 19 716 € pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 18 € pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Cet ajustement traduit une diminution des bases de taxe d'habitation de -0,65 % par rapport aux bases réalisées de 2015, et ce malgré la revalorisation forfaitaire de 1 % décidée en loi de finances pour 2016.

Cette forte baisse s'explique par le maintien pendant 2 ans des exonérations de taxe d'habitation accordées à certains ménages aux revenus modestes, également décidé en loi de finances 2016, sans estimation préalable du coût de la mesure pour les collectivités. Le montant de ces exonérations n'était pas connu par la DDFIP lors de la notification des bases.

Recettes de fonctionnement en 73

994 029 €

2. Les dépenses

- Rachat de parts au capital d'Aktya

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est actionnaire de la société d'économie mixte Aktya, l'immobilier d'entreprises du Grand Besançon. L'objet principal de la SEM Aktya est la construction, l'acquisition et la gestion des bâtiments industriels, tertiaires ou commerciaux. Elle constitue un outil patrimonial essentiel pour le développement économique et l'aménagement du territoire.

L'article 133 VII de la loi NOTRe précise que le Département actionnaire d'une SEML ou d'une SPL d'aménagement dont l'objet social s'inscrit dans le cadre d'une compétence que la loi attribue à un autre niveau de collectivité territoriale ou à un groupe de collectivité peut continuer à participer au capital de cette société à condition qu'il cède, dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la loi, à la collectivité ou au groupement bénéficiaire de cette compétence, plus des deux tiers des actions qu'il détenait antérieurement.

La CAGB a été sollicitée par le Département pour étudier le rachat de deux tiers des actions qu'il détient actuellement au capital d'Aktya, soit 91 557 actions à 13,30 € / action pour un montant de 1 217 708,10 €. Cette cession des parts doit intervenir avant la fin de l'année 2016 pour répondre à l'exigence de la loi.

Par cette acquisition de 2/3 des parts du Département, la CAGB verra ainsi sa position renforcée au sein d'Aktya, sa part dans le capital passant de 33,68 % à 40,60 %.

Il est proposé d'inscrire les crédits nécessaires à cette opération (sous réserve d'une décision favorable au principe de rachat), financés d'une part par l'augmentation du virement à la section d'investissement et d'autre part par redéploiements de crédits d'investissement.

Dépenses investissement en 26	+ 1 217 709 €
Dépenses d'investissement en 21 (enveloppe)	- 68 401,30 €€

- Révision des échéanciers des AP/CP

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme (AP) correspondantes.

Il est possible d'engager et liquider dès le 1^{er} janvier 2017 sur les crédits de paiement votés en 2016 au titre de l'année 2017. Cependant certains échéanciers d'AP se terminent en 2016 et il s'avère que des réalisations se poursuivront en 2017. En l'absence de CP 2017 votés en 2016, aucun paiement ne pourrait intervenir avant la prochaine révision des AP lors du vote du budget primitif (BP) 2017 prévu fin mars 2017.

Aussi, afin d'honorer les paiements de manière continue entre le 1^{er} janvier 2017 et le vote du BP 2017, est-il proposé de diminuer le montant des crédits de CP 2016 conformément aux réalisations effectives et d'augmenter d'autant les CP 2017 pour les AP/CP « Aménagement de l'Entrée Est » (-10 K€), et « Pépinière maraîchère » (-21,25 K€).

A noter que le montant total de ces AP/CP ainsi que leur besoin de financement ne se trouvent pas modifiés.

Dépenses d'investissement 21	-21 250 €
Dépenses d'investissement 23	-10 000 €

3. L'ajustement des crédits relatifs à l'attribution de compensation (dépenses et recettes) conformément au rapport présenté à la CLECT

Le montant d'AC à verser aux communes membres baisse de 4 K€ par rapport au prévisionnel présenté lors de la CLECT de décembre 2015. Cette baisse s'explique par la fusion de plusieurs communes en cours d'année 2016 : fusion d'Osselle et de Routelle (Osselle-Routelle) et de Vaire-le-Petit et Vaire-Arcier (Vaire). L'AC des communes nouvelles est égal à la somme des AC des anciennes communes. Pour les deux fusions, l'AC de la commune nouvelle est négative. Les AC positives des anciennes communes d'Osselle (3 572,34 €) et de Vaire-le-Petit (449,27 €) ne doivent donc plus être versées.

Le montant d'AC perçu augmente de 120 K€. Cela correspond :

- à l'ajustement du coût des services devenus communs courant 2016 ainsi que de celui d'ADS (hors refacturations du dernier trimestre) : + 124 K€ ;
- à la baisse des AC négatives perçues du fait de la fusion de communes (cf. ci-dessus) : - 4 K€

Dépenses de fonctionnement 014	- 4 022,16 €
Recettes de fonctionnement 73	+120 006,54 €

Au total, le projet de DM 3 intègre ainsi des recettes supplémentaires et une réduction de dépenses de fonctionnement de 461 735,70€ permettant d'augmenter à même hauteur le virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement.

B/ Opérations comptables en dépenses et recettes : neutre budgétairement

Des opérations d'ordre comptables concernant les opérations « Portes de Vesoul », « Equipements fluviaux » et « La Malate » sont intégrées au projet de DM 3. Conformément à la réglementation, elles consistent à basculer les études (chapitre 20) en immobilisations définitives (chapitre 21) afin de pouvoir procéder aux amortissements.

Ces écritures d'ordre, équilibrées en dépenses et recettes, sont inscrites en dehors des AP/CP afin de ne pas perdre la lisibilité du suivi financier de l'opération.

Dépenses d'investissement 041	+646 996 €
Recettes d'investissement 041	+646 996 €

C/ Nouvel équilibre du budget principal

Le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 1 118 057,70€ pour atteindre 27 828 024,87 €.

BUDGET PRINCIPAL						
Section de fonctionnement	Dépenses BP + DM 1 et 2 2016	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes BP + DM 1-2 2016	Recettes DM3	TOTAL
Réel	84 998 105,49	-4 022,16	84 994 083,33	112 408 916,86	1 134 035,54	113 522 952,40
Ordre	9 653 983,00		9 653 983,00	8 953 138,80		8 953 138,80
Virement de section à section	26 709 967,17	1 118 057,70	27 828 024,87			0,00
TOTAL	121 362 055,66	1 114 035,54	122 476 091,20	121 362 055,66	1 114 035,54	122 476 091,20
Section d'investissement	Dépenses BP + DM 1 et 2 2016	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes BP + DM 1-2 2016	Recettes DM3	TOTAL
Réel	37 311 355,18	1 118 057,70	38 429 412,88	9 900 543,81		9 900 543,81
Ordre	8 953 138,80	646 996,00	9 600 134,80	9 653 983,00	646 996,00	10 300 979,00
Virement de section à section			0,00	26 709 967,17	1 118 057,70	27 828 024,87
Besoin de financement par emprunt				0,00	0,00	0,00
TOTAL	46 264 493,98	1 765 053,70	48 029 547,68	46 264 493,98	1 765 053,70	48 029 547,68

Une présentation par chapitre est présentée ci-après.

II. Budget annexe Transports

A/ Opérations financières impactant le Budget primitif 2016 et le PPIF 2016-2020

1. Prise en compte des modalités de récupération de la TVA sur certains programmes

Le budget annexe Transports étant assujéti à TVA pour de nombreuses opérations, l'encaissement du FCTVA perçu à l'occasion de certaines dépenses nécessite de réintégrer dans le budget la part des dépenses correspondant à la TVA payée lors de leur réalisation.

Il vous est ainsi proposé de réintégrer ces dépenses à hauteur de :

- 4 125 396,55 € pour le tramway,
- 158 945,72 € pour les haltes ferroviaires,

Pour rappel la recette de FCTVA correspondant à ces dépenses a déjà été constatée en 2014 pour le tramway et 2015 pour les haltes ferroviaires.

Dépenses d'investissement en 23	+ 4 284 343 €
---------------------------------	---------------

2. Révision des AP-AE/CP

De la même manière que pour le budget principal, afin d'honorer les paiements de manière continue entre le 1er janvier 2017 et le vote du budget primitif 2017, il est proposé de diminuer le montant des crédits de CP 2016 conformément aux réalisations effectives et d'augmenter d'autant les CP 2017 pour les opérations « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise 2^{ème} phase » et « Réalisation de la ligne de tramway » en dépenses et recettes.

A noter que le montant total de l'AP/CP « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise 2^{ème} phase » ainsi que son besoin de financement ne se trouvent pas modifiés, et qu'une réduction d'AP à hauteur de 5 M€ (en dépenses) est proposé sur l'AP-AE/CP « Réalisation de la ligne de Tramway ».

Pour équilibrer ces dépenses, il convient de diminuer la prévision de recours à l'emprunt.

Dépenses d'investissement en 23	- 5 925 150 €
Dépenses d'investissement en 21	-1 814 000 €
Dépenses d'investissement en 20	- 2 186 000 €
Recettes d'investissement en 13	- 65 000 €
Dépenses de fonctionnement en 65	- 22 700 €
Recettes de fonctionnement en 75	- 373 429 €

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Transports

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est diminué de 350 729 € et atteint désormais 4 400 110,74 M€.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe n'est pas modifiée.

Le besoin de financement par emprunt, hors revolving est diminué de 5 225 078 €.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS						
Section de fonctionnement	Dépenses BP + DM 1 et 2 2016	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes BP + DM 1-2 2016	Recettes DM3	TOTAL
Réel	36 603 922,75	-22 700,00	36 581 222,75	45 168 604,71	-373 429,00	44 795 175,71
Ordre	4 067 529,22		4 067 529,22	253 687,00		253 687,00
Virement de section à section	4 750 839,74	-350 729,00	4 400 110,74			0,00
TOTAL	45 422 291,71	-373 429,00	45 048 862,71	45 422 291,71	-373 429,00	45 048 862,71
Section d'investissement	Dépenses BP + DM 1 et 2 2016	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes BP + DM 1-2 2016	Recettes DM3	TOTAL
Réel	44 434 045,95	-5 640 807,00	38 793 238,95	20 139 418,79	-65 000,00	20 074 418,79
Ordre	30 640 277,88	0,00	30 640 277,88	34 454 120,10	0,00	34 454 120,10
Virement de section à section			0,00	4 750 839,74	-350 729,00	4 400 110,74
Besoin de financement par emprunt				15 729 945,20	-5 225 078,00	10 504 867,20
TOTAL	75 074 323,83	-5 640 807,00	69 433 516,83	75 074 323,83	-5 640 807,00	69 433 516,83

Une présentation par chapitre est présentée ci-après (IV).

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 15 décembre 2016
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

II. Budget annexe Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

A/ Charges de centralité

Lors de la préparation du Budget primitif 2016, les charges de centralité dues par le conservatoire au budget principal ont été inscrites à hauteur de 167 425 € en dépenses dans le budget du CRR et en recettes dans le budget principal.

Il convient de corriger la répartition par chapitre budgétaire dans le budget du Conservatoire pour être en concordance avec celle du budget principal soit :

- 137 406 € de frais de structure sur le chapitre 011,
- 30 019 € de coûts salariaux sur le chapitre 012.

Dépenses de fonctionnement en 011	+ 64 387 €
Dépenses de fonctionnement en 012	- 64 387 €

B/ Opération d'ordre budget annexe CRR relative au FCTVA

L'opération d'ordre proposée permet de comptabiliser en section de fonctionnement les recettes de FCTVA encaissées (en section d'investissement) pour les dépenses d'entretien du bâtiment devenues éligibles après l'adoption de la loi de finances pour 2016 (article 34).

Recettes de fonctionnement en 042	+ 678 €
Dépenses d'investissement en 040	+ 678 €

C/ Nouvel équilibre du budget annexe CRR

Le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié. L'auto-financement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 678 € et atteint 737 216,81 €.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe n'est pas modifiée.

BUDGET ANNEXE CRR						
Section de fonctionnement	Dépenses BP + DM 1 et 2 2016	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes BP + DM 1-2 2016	Recettes DM3	TOTAL
Réel	6 088 653,49	0,00	6 088 653,49	7 031 999,30	0,00	7 031 999,30
Ordre	206 807,00		206 807,00		678,00	678,00
Virement de section à section	736 538,81	678,00	737 216,81			0,00
TOTAL	7 031 999,30	678,00	7 032 677,30	7 031 999,30	678,00	7 032 677,30
Section d'investissement	Dépenses BP + DM 1 et 2 2016	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes BP + DM 1-2 2016	Recettes DM3	TOTAL
Réel	2 421 794,09		2 421 794,09	1 478 448,28		1 478 448,28
Ordre	0,00	678,00	678,00	206 807,00		206 807,00
Virement de section à section				736 538,81	678,00	737 216,81
Besoin de financement par emprunt				0,00		0,00
TOTAL	2 421 794,09	678,00	2 422 472,09	2 421 794,09	678,00	2 422 472,09

Une présentation par chapitre est présentée ci-après.

III. Evolution du besoin de financement par emprunt (hors emprunt revolving) du budget consolidé du Grand Besançon après DM n°3

Le recours prévisionnel à l'emprunt consolidé est diminué de 5 227 078 € pour atteindre 10 504 867 €. Il concerne uniquement le budget annexe Transports.

Besoin de financement par emprunt après DM N°3			
	BP + DM 1-2 2016	DM N°3	Total
Budget principal			0
Budget annexe TRANSPORTS	15 729 945	-5 225 078	10 504 867
Budget annexe DECHETS	0		0
Budget annexe CRR	0	0	0
Budget annexe Zone d'activités du Noret	0	0	0
Budget annexe Aménagement des Portes de Vesoul	0	0	0
TOTAL	15 729 945	-5 225 078	10 504 867

IV. Présentation par chapitre

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
011	Charges générales		73	Impôts et taxes	1 114 035,54
014	Atténuations de produits	-4 022,16			
65	Subventions				
023	Virement à la section d'investissement	1 118 057,70			
TOTAL		1 114 035,54	TOTAL		1 114 035,54
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
			021	Virement de la section de fonctionnement	1 118 057,70
041	Opérations d'ordre	646 996,00	041	Opérations d'ordre	646 996,00
21	Immobilisations corporelles	-89 651,30			
23	Immobilisations en cours	-10 000,00			
26	Participations et créances rattachées	1 217 709,00			
TOTAL		1 765 053,70	TOTAL		1 765 053,70

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
011	Charges générales	0,00	75	Autres produits de gestion courante	-373 429,00
65	Autres charges de gestion courante	-22 700,00			
023	Virement de section	-350 729,00			
TOTAL		-373 429,00	TOTAL		-373 429,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
20	Immobilisations incorporelles	-2 186 000,00	021	Virement de section	-350 729,00
21	Immobilisations corporelles	-1 814 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	-5 225 078,00
23	Immobilisations en cours	-1 640 807,00	13	Subventions d'investissement	-65 000,00
TOTAL		-5 640 807,00	TOTAL		-5 640 807,00

BUDGET ANNEXE CRR						
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES				RECETTES		
Chap.	Nature	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
011	611	Charges générales	64 387,00	042	Opération d'ordre	678,00
012	6488	Charges de personnel	-64 387,00			
023		Virement à la section d'investissement	678,00			
TOTAL			678,00	TOTAL		678,00
INVESTISSEMENT						
DEPENSES				RECETTES		
Chap.	Nature	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
040	10229	Opération d'ordre	678,00	021	Virement de la section de fonctionnement	678,00
TOTAL			678,00	TOTAL		678,00

A l'unanimité des suffrages exprimés, 8 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la proposition de Décision Modificative n°3 2016.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 84

Contre : 0

Abstentions : 8

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 22 DEC. 2016



Contrôle de légalité